*Commune des Avirons*

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance ordinaire du 04 novembre 2011**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 NOV. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

**L'an deux mil onze, le quatre novembre** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

**Procurations : Mme Sylvaine MEZINO** a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 8 / MEDIATHEQUE**

- **Equipement en système d'identification et de protection par radiofréquence**
- **Approbation du plan de financement**

Aux fins de protéger les ouvrages et autres supports contre les vols, il est proposé au conseil d'installer un système d'identification et de protection par radiofréquence (RFID) au sein de la médiathèque.



*61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS*
*Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65*

Ce système comprend notamment :

- les étiquettes d'identification et antivol
- les postes permettant l'équipement des documents
- les lecteurs et écritures d'étiquettes
- les boitiers pour les CD et DVD
- le portique antivol
- le lecteur pour le récolement des collections

Son coût est évalué à **86 800 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|---|
| Etat DGD Bibliothèque | 61 995 € |
| Commune | 18 005 € |
| TVA à charge communale | 6 800 € |

Le conseil est invité à :

- approuver le principe de l'acquisition ;

- approuver le plan de financement ;

- le cas échéant, autoriser le Maire à :
  - ✓ solliciter de l'instance concernée la prise de l'arrêté de subvention
  - ✓ lancer la procédure liée à l'acquisition.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve le principe de l'acquisition ;

- approuve le plan de financement ;

- autorise le Maire à :
  - ✓ solliciter de l'instance concernée la prise de l'arrêté de subvention
  - ✓ lancer la procédure liée à l'acquisition.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

MAIRIE DE SAVIRON * ILE DE LA REUNION